

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 15 décembre 2022

Publié le : 29/12/2022

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 22h35.

Etaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU (à partir de la question n°7) **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°13), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°7), M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°13), Mme Lorine GAGLIULO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°7), Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°6 et jusqu'à la question n°19 incluse), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°13), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Boussières :** M. Eloi JARAMAGO **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chalèze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaucenne :** Mme Valérie DRUGE **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon :** M. Jean-François MENESTRIER (à partir de la question n°6) **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François :** M. Emile BOURGEOIS **Geneuille :** M. Patrick OUDOT **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à partir de la question n°13) **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Mme Lucie BERNARD **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir de la question n°6) **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Pirey :** M. Patrick AYACHE (à partir de la question n°3) **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à partir de la question n°6) **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Benoit VUILLEMIN (jusqu'à la question n°14 incluse) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Pascal DERIOT **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI **Vorges-les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Besançon :** Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET **Beure :** M. Philippe CHANEY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champoux :** M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD **Gennes :** M. Jean SIMONDON **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironte :** M. Claude MAIRE **Novillars :** M. Bernard LOUIS **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Vieilley :** M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Philippe SIMONIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Nathan SOURISSEAU, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°13), M. Yannick POUJET à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n°7), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°20), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Claude VARET à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Philippe CHANEY à Mme Anne OLSZAK, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Olivier LEGAIN à Mme Françoise GALLIOU (à partir de la question n°7), Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Jean SIMONDON à M. Daniel HUOT, M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, M. Cédric LINDECKER à M. Pierre CONTOZ, M. Patrick CORNE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°7), M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°12), Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Mme Catherine BARTHELET à M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Benoit VUILLEMIN à M. Gabriel BAULIEU (à partir de la question n°15), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ, M. Franck RACLOT à M. Jean-Claude CONTINI, M. Damien LEGAIN à M. Pascal ROUTHIER.

Délibération n°2022/006373

Rapport n°51 - MOTION relative à l'amélioration du réseau ferroviaire desservant Grand Besançon Métropole

MOTION relative à l'amélioration du réseau ferroviaire desservant Grand Besançon Métropole

Rapporteur : M. Yves GUYEN, Vice-Président

Grand Besançon Métropole, attachée au maintien et à l'amélioration du réseau ferroviaire, en appelle à un soutien de l'État et de la Région sur des projets d'envergure régionale, nationale et internationale.

Le ferroviaire est aujourd'hui plus que jamais au cœur des enjeux quotidiens de mobilité des citoyens et des collectivités avec l'augmentation des prix du carburant et la nécessité de décarboner la mobilité.

Les signaux envoyés récemment par l'Etat tels que le projet de déploiement de RER métropolitains ou le message envoyé au Conseil d'Orientation des Infrastructures, le 07 octobre dernier par Clément BEAUNE, Ministre délégué chargé des Transports, priorisant le ferroviaire, nous encouragent à interpeler l'État sur la desserte ferroviaire de notre territoire.

Tout d'abord, Grand Besançon Métropole doit bénéficier d'un haut niveau de service en Trains à Grande Vitesse pour ses 200 000 habitants, ses acteurs économiques et industriels dont des leaders mondiaux de la microtechnique, de la nanotechnologie, de la biomédicale, de la billettique numérique, du traitement de surface, de l'industrie électronique et de la production d'éléments de turbines, mais aussi pour ses université, centres de formation, et écoles d'ingénieurs et leurs 30 000 étudiants.

La perte des lignes Besançon-Lille, Besançon-Bâle, Paris-Besançon-Fribourg, Marseille-Besançon-Bâle et le passage trop tardif du premier TGV pour l'Alsace ont déjà fortement impacté notre territoire. D'une manière générale, nous déplorons la baisse qualitative du service (dégradation constante depuis plus de 10 ans).

Nous défendons qu'il est absolument nécessaire de maintenir la desserte en TGV de la Gare Viotte (notamment pour les liaisons directes vers Paris, entre Strasbourg et Marseille *via* Viotte et en direction de Lyon). Nous souhaitons l'amélioration de la liaison en direction de Lausanne (Suisse) *via* Mouchard qui constitue un enjeu important de coopération avec la Suisse.

A ce jour, nous redoutons la suppression totale du TGV nous reliant à Paris CDG et Lille-Europe, envisagée en ce moment par la SNCF. Elle est actuellement interrompue depuis la crise sanitaire liée au COVID.

Cette ligne desservant Besançon et Dijon, relie l'aéroport de Bâle Mulhouse à Lille-Europe (accès vers la Belgique et le nord de l'Europe) en passant par Marne la Vallée Chessy (gare desservant l'ouest de la France par TGV) et l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. Elle est de ce fait une ouverture nationale et internationale pour la Bourgogne Franche-Comté.

Sa fermeture définitive serait préjudiciable aux mobilités de dimension nationale et internationale des acteurs économiques, industriels et universitaires de notre territoire notamment.

Dans le contexte actuel de ré-industrialisation du pays, la suppression de cette ligne serait dramatique pour notre industrie locale.

Le Conseil de Communauté formule le vœu que l'Etat et la Région apportent leur soutien pour le maintien des services qui desservent du territoire et pour rétablir les fonctionnalités nécessaires à retrouver le potentiel de fréquentation (horaires et fréquence adaptés).

Plus spécifiquement, le Conseil de Communauté souhaite que l'Etat intervienne auprès de la SNCF en faveur du maintien du service reliant à Paris CDG et Lille Europe, puisque sa fermeture est actuellement envisagée.

Par ailleurs, Grand Besançon Métropole dispose de 16 gares et haltes ferroviaires, qui permettront à notre territoire, moyennant une amélioration de leurs fonctionnalités (capacité, fréquence, horaires), d'offrir une réponse adaptée aux enjeux de massification de la mobilité décarbonée. Dans cette optique, deux projets soutenus par GBM nous semblent nécessiter l'intervention et le soutien de l'Etat :

- **La modernisation de la ligne des horlogers**

Grand Besançon est limitrophe de la Suisse et à la porte du massif du Jura. La robustesse du tissu industriel implanté sur notre territoire résiste aux différentes crises, notamment celle de 2009. Pour autant, la concurrence est forte et le maintien de ces activités d'excellence sur notre territoire tient pour partie à une offre de mobilité à la hauteur de leurs besoins.

En effet l'Arc jurassien franco-suisse présente une intensité de flux qui reflètent ses dynamiques territoriales : réseaux de villes, pôles de formation, de recherche et de savoir-faire, tourisme et patrimoines... et dispose d'un poids démographique significatif : 1 760 000 habitants.

Il bénéficie d'un dynamisme économique fondé sur des savoir-faire d'excellence et, au-delà, d'une « communauté de savoir-faire », avec les chaînes de valeur qu'elle génère. L'emblème en est le savoir-faire horloger et sa reconnaissance par l'UNESCO. Plus largement, l'ensemble des activités du cluster de la précision, de micromécanique, de microtechniques, de mesure et de sciences de l'ingénierie offre un tissu économique à vocation internationale.

Les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, réunis au sein de la Communauté du savoir, et un tissu d'établissements secondaires et de formation professionnelle génèrent eux aussi des flux considérables qu'il est nécessaire de fluidifier par des réponses alternatives à l'autosolisme.

La ligne des horlogers qui relie Besançon à la Chaux de fond (Suisse) en passant par Valdahon, Morteau et le Locle est un de ces éléments de mobilité indispensables à l'économie du territoire et à la désaturation du réseau routier à proximité de l'agglomération bisontine ou de la frontière congestionnée par les mouvements pendulaires.

Elle nécessite néanmoins des investissements financiers suffisants pour réaliser des travaux de modernisation. Sans ces travaux, ses trains ne pourront bientôt plus circuler en Suisse.

Le Conseil de Communauté formule le vœu que l'Etat et la Région maintiennent leur soutien à la phase 2 du projet de modernisation de la ligne ferroviaire des horlogers en intégrant ce projet dans l'avenant CPER, celui-ci ayant pour objet de présenter un nouveau volet sur la mobilité multimodale.

- **La création d'une halte dans l'ouest bisontin**

Notre territoire dispose d'un pôle santé de Grand Besançon Métropole qui réunit sur un même site tout un écosystème biomédical de soin et d'innovation (production de vaccins, de médicaments...). Il allie ainsi le Centre Hospitalier Universitaire, l'Établissement Français du Sang, l'Université et ses unités de recherche et un parc d'innovation réunissant les entreprises et laboratoires des secteurs du biomédical, des biotechnologies, de la bioproduction et des thérapies innovantes sur des plateaux techniques hightech. Il est un élément fort d'attractivité et un important générateur de mobilité régionale.

GBM demande la création d'une halte dans l'ouest bisontin sur la ligne TER Dijon-Besançon, qui permettrait de développer l'accessibilité au pôle santé et ainsi proposer une véritable offre alternative à l'usage de la voiture individuelle.

La communauté urbaine s'engage à mettre les moyens nécessaires à la réalisation d'un Pôle d'Echange Multimodal (déjà inscrit au PDM) autour de cette halte, afin d'en favoriser l'usage.

Le Conseil de Communauté formule le vœu que l'Etat et la Région soutiennent la création d'une halte ferroviaire à l'Ouest de Besançon, en intégrant ce projet dans l'avenant au CPER, celui-ci ayant pour objet de présenter un nouveau volet sur la mobilité multimodale.

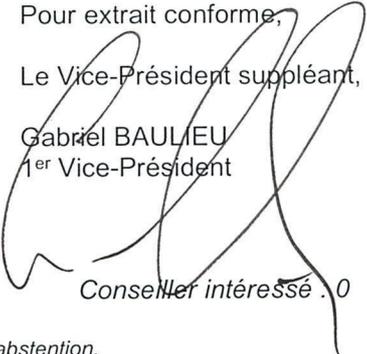
A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte la motion relative à l'amélioration du réseau ferroviaire desservant Grand Besançon Métropole.


Le secrétaire de séance,
M. Philippe SIMONIN
Conseiller communautaire

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 114 Contre : 0

Abstention* : 0


Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.